

Saint-Vaast-la-Hougue. L'opération "dragage" est lancée

30 janvier 2019 à 16:47



Une opération de dragage est indispensable au maintien des activités du port.

Dans le cadre d'une autorisation "loi sur l'eau" délivrée par la Préfecture, l'entreprise Merceron TP est chargée de réaliser cette opération pour le compte de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche pour un montant de 650 265,60 € TTC. Techniquement, les sédiments seront dragués à l'aide de la drague hydraulique dite "aspiratrice". Ces derniers seront refoulés, via des conduites, vers des bassins de décantation. Une pompe-relais sera installée à proximité de la zone technique du port. Les eaux de ressuyage seront ensuite évacuées vers le milieu naturel au niveau du pont de Saire via des conduites de refoulement. Les sédiments ressuyés seront ensuite épandus en amendement agricole sur des parcelles agricoles. L'opération fait l'objet d'un suivi environnemental complet permettant de limiter l'impact au maximum sur le milieu naturel. Une canalisation flottante a été mise en place dans le port pour l'évacuation des sédiments. Afin de réduire la gêne pour les navires de pêche, la canalisation sera positionnée au bout des pontons et les navires de plaisance devront utiliser un chenal spécifique et balisé pour sortir en mer. Les navires de plaisance, ayant les plus grands tirants d'eau, seront informés de l'avancement des travaux et du déplacement de leur navire. La fin des travaux, y compris le rejet des eaux de ressuyage, est prévue pour le 15 mai.